

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 13 septembre 2017 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. le maire Stéphane Berthe, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
M. Paul Asselin  
Mme Marie-Josée Beaupré  
M. Sylvain Tousignant (*arrivé à 16h40*)

Sont également présents :  
M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim  
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim  
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire  
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications  
Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière à la Direction de l'administration et finances  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absentes : Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire  
Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière

---

#### **CE-2017-1030-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2017-1031-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2017-1032-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 6 SEPTEMBRE 2017**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 6 septembre 2017, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2017-1033-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION**

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes du 11 juillet 2017.
- 

#### **CE-2017-1034-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA PLAINE INC.**

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- du conseil d'administration de la Société de développement industriel de La Plaine inc. du 22 juin 2017.

---

**CE-2017-1035-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 228 620,81\$ préparée le 7 septembre 2017.

---

**CE-2017-1036-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 020 542,40\$ préparée le 8 septembre 2017.

---

**CE-2017-1037-REC VIREMENT DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ À DES EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS**

ATTENDU QU'il serait souhaitable que des virements soient effectués de l'excédent de fonctionnement non affecté vers des excédents de fonctionnement affectés suite au dépôt du rapport financier 2016 dégageant un excédent de 4 559 972\$ ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la trésorière à effectuer le virement des sommes suivantes de l'excédent de fonctionnement non affecté vers les excédents de fonctionnement affectés selon ce qui est décrit ci-dessous :

Taxe infrastructures	736 713\$
Engagements projets non récurrents	106 699\$
Développement économique	43 075\$
Fonds de l'arbre	34 360\$
Remplacement surface synthétique A. Corbeil	30 147\$
<b>Le tout pour un montant de :</b>	<b>950 994\$</b>

---

**CE-2017-1038-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉE AUX PRÊTS / TEMPS PARTIEL / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé aux prêts à temps partiel à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Vicky Ouellet au poste de préposée aux prêts à temps partiel à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 17 septembre 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2017-1039-DEC    PROLONGATION DE CONTRAT / COORDONNATRICE  
ADMINISTRATIVE, RESSOURCES FINANCIÈRES /  
DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU le rapport présenté par M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, relativement à la nécessité de prolonger les services de la coordonnatrice administrative, ressources financières, à la Direction de la police jusqu'au 13 octobre 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Brisson, directeur de la police, que le comité exécutif prolonge, jusqu'au 13 octobre 2017, les services de Mme Marjolaine Maher au poste de coordonnatrice administrative, ressources financières, à la Direction de la police.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de Mme Marjolaine Maher.

---

**CE-2017-1040-DEC    NOMINATION / SERGENT / DIRECTION DE LA  
POLICE**

ATTENDU la démission de Mme Éricka Leclerc, sergente à la section de la surveillance du territoire à la Direction de la police ;

ATTENDU QUE la Direction de la police se doit de pourvoir ce poste vacant ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de nommer M. Julien Lessard, matricule 336, au poste de sergent à la surveillance du territoire à la Direction de la police, et ce, rétroactivement au 29 août 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers de Terrebonne inc.

---

**CE-2017-1041-DEC    NOMINATION / AGENT AUXILIAIRE / DIRECTION  
DE LA POLICE**

ATTENDU la démission de Mme Éricka Leclerc, sergente à la section de la surveillance du territoire à la Direction de la police ;

ATTENDU QUE la Direction de la police se doit de pourvoir le poste devenu vacant de policier régulier auxiliaire suite à la nomination de M. Julien Lessard au poste de sergent à la section de la surveillance du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de nommer Mme Gabrielle Charbonneau-Laplante, matricule 415, au poste de policière régulière (auxiliaire) à la Direction de la police, et ce, rétroactivement au 29 août 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers de Terrebonne inc.

---

**CE-2017-1042-DEC    CONVENTION DE CROISEMENT / PIPELINE /  
TRAVAUX DE POMPAGE / CONSTRUCTION  
D'UNE CONDUITE DE REFOULEMENT / POSTE  
YVES-BLAIS**

ATTENDU QUE des travaux de construction d'une nouvelle conduite de refoulement sont nécessaires pour desservir le poste de pompage Yves-Blais;

ATTENDU QUE le tracé de la conduite de refoulement prévoit croiser à deux (2) reprises le pipeline de TransCanada et qu'une autorisation de leur part est requise pour permettre la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la firme BHP groupe-conseil a effectué des relevés complémentaires afin de bien localiser le pipeline sur les plans;

ATTENDU QUE TransCanada a transmis un formulaire de demande à la Ville pour chacun des croisements entre la conduite de refoulement avec le pipeline;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit retourner les formulaires signés à Trans-Canada avant de pouvoir commencer les travaux de construction de la conduite de refoulement.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les conventions à intervenir avec Gazoduc TransQuébec & Maritimes inc. (dossiers numéros D-18287-1 et D-18287-2) pour compléter la demande d'autorisation de travailler à proximité du pipeline de TransCanada.

---

**CE-2017-1043-DEC    AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE RÉGIONALE « LES MOULINS D'EN HAUT » / VILLES DE BLAINVILLE ET SAINTE-ANNE-DES-PLAINES**

ATTENDU le projet de piste cyclable, conjointement avec les Villes de Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines, pour aménager une piste cyclable donnant accès au réseau du P'tit Train du Nord;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-308-DEC, adoptée le 22 mars 2012, approuvant les deux (2) tracés terrebonniens devant faire partie du projet de piste cyclable régionale « Les Moulins d'en Haut », à savoir:

- Une piste cyclable bidirectionnelle hors chaussée, sur une distance de 560 mètres au nord du chemin Sainte-Claire, dans le secteur La Plaine, vers les limites de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;
- Une piste cyclable bidirectionnelle hors chaussée, sur une distance de 1,2 km, dans l'ancienne emprise du CN, dans le secteur Terrebonne-Ouest, vers les limites de la Ville de Blainville.

ATTENDU QU'il est nécessaire de mandater une firme d'ingénieurs-conseils afin de procéder à la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance en résidence des travaux de construction d'une piste cyclable régionale « Les Moulins d'en haut »;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-584-DEC, adoptée le 17 mai 2017, autorisant l'utilisation, pour l'estimation des appels d'offres de services professionnels, du barème de l'Association des firmes de génie-conseil - Québec (AFG) réduit selon le type de travaux à réaliser;

ATTENDU QUE les travaux de construction d'une piste cyclable régionale s'apparentent aux travaux de réfection de pavage de par l'intervention dans un milieu déjà construit pour des aménagements de surface (réduction de 55 % des honoraires estimés);

ATTENDU QUE selon le montant estimé des honoraires professionnels, il y a lieu de procéder par appel d'offres public;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance en résidence des travaux de construction d'une piste cyclable régionale « Les Moulins d'en haut »** ». (référence : règlement d'emprunt 692).

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
- Devis techniques et administratif.

---

**CE-2017-1044-DEC TOURNAGE / PUBLICITÉ « CLUB PISCINE/ 400, BOULEVARD CARMEL (EXTÉRIEUR) / 18 SEPTEMBRE 2017**

ATTENDU la demande pour le tournage d'une publicité « Club piscine » produit par la société Productions Film Truck au 400, boulevard Carmel (extérieur) de 7h à 19h approximativement le 18 septembre 2017 (remis le 19 ou 20 septembre en cas de pluie) ;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur le milieu ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'autoriser le tournage de la publicité du Club piscine produite par la société Productions Film Truck au 400, boulevard Carmel (extérieur) de 7h à 19h approximativement le 18 septembre 2017 (remis le 19 ou 20 septembre en cas de pluie), et ce, à ce que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que le stationnement des véhicules techniques soit autorisé sur le boulevard Carmel lors du tournage entre 7h et 19h approximativement.

Que l'équipe de production avise la Ville de Terrebonne 48 heures avant la date choisie en cas de report, et ce, par écrit afin que le service du développement économique puisse procéder à la diffusion de l'information.

Que des frais de 240\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 671.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique du film.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, des communications ainsi que Tourisme des Moulins.

---

**CE-2017-1045-DEC    RÉSERVATION / PARC CANIN / ÉVÉNEMENT  
« DONNE LA PATTE » / 23 SEPTEMBRE 2017**

ATTENDU QUE, selon la politique d'utilisation des parcs, la Direction du loisir et vie communautaire a effectué une réservation et la location selon les tarifs prévus à Mme Gabryelle Vendette, intervenante en comportement canin, qui désire organiser un événement canin « Donne la patte » au parc situé au 800, montée Dumais le 23 septembre 2017 de 10h à 17h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser Mme Gabryelle Vendette à organiser l'événement « Donne la patte » au parc situé au 800, montée Dumais le 23 septembre prochain conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

**1)    Affichage**

La mise en place de banderoles et affiches de l'événement sur le site de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

**2)    Vente d'articles et de produits comestibles**

La vente d'articles et de produits comestibles ou de boissons non alcoolisées est autorisée exclusivement par des commerces dûment autorisés et/ou sous la supervision de l'organisatrice.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

Que cette autorisation est conditionnelle à l'obtention de la preuve d'assurance en responsabilité civile par l'organisatrice.

---

**CE-2017-1046-DEC    JOURNÉES DE LA CULTURE / 29, 30 SEPTEMBRE  
ET 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2017**

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire organise des activités dans le cadre des journées de la culture les 29, 30 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre 2017 à l'Île-des-Moulins et aux bibliothèques André-Guérard, de Lachenaie et de La Plaine (les activités prévues à l'Île-des-Moulins ainsi qu'aux bibliothèques auront lieu beau temps mauvais temps);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la tenue des journées de la culture les 29, 30 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre 2017 à l'Île-des-Moulins et aux bibliothèques André-Guérard, de Lachenaie et La Plaine, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

**1)    Musique**

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cette activité.

**2)    Stationnement**

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

**3) Banderoles**

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'activité.

**4) Produits comestibles**

La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par les organismes autorisés par la Direction, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants de ces organismes sont autorisés à faire le transport de produits comestibles.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2017-1047-DEC SPECTACLE / DEAD OBIES / MAISON DES JEUNES DE TERREBONNE / 22 SEPTEMBRE 2017**

ATTENDU la demande de l'organisme Zone Ados (autrefois la Maison des jeunes de Terrebonne) pour organiser un spectacle pour les adolescents au parc Saint-Sacrement le vendredi 22 septembre 2017 de 19h30 à 21h30 (le montage se fera à compter de 13h);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'organisme Zone Ados à organiser un spectacle au parc Saint-Sacrement le 22 septembre prochain conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

**1) Stationnement**

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site.

**2) Musique**

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur le site de 19h à 21h30.

**3) Banderoles**

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

**4) Produits comestibles**

La vente et/ou le service de produits comestibles sont autorisés exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2017-1048-DEC GRATUITÉS / 10<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE / CITÉ DU SPORT / 15 ET 16 SEPTEMBRE 2017**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne organise, en collaboration avec plusieurs organismes partenaires, des journées d'activités spéciales les 15 et 16 septembre prochains et invite la population à venir y participer, et ce, dans le cadre du 10<sup>e</sup> anniversaire de la construction de la Cité du sport;

ATTENDU QUE plusieurs activités seront offertes gratuitement et des prix de participation seront distribués parmi les participants. Le tirage comprend notamment cinq (5) cartes Aquavantages, quinze (15) entrées gratuites à la

piscine et cinq (5) inscriptions individuelles pour une activité offerte par la Direction du loisir et vie communautaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser les gratuités offertes lors des tirages dans le cadre du 10<sup>e</sup> anniversaire de la Cité du sport.

---

**CE-2017-1049-DEC SOUMISSION / ACHAT DE FILMS POUR LES COLLECTIONS DES QUATRE (4) BIBLIOTHÈQUES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour l'achat de films pour les collections des quatre (4) bibliothèques pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA17-6020) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 juillet 2017 ;

ATTENDU QUE les soumissionnaires étaient appelés à établir un prix avec escompte à partir d'une liste de 50 titres représentant la variété des achats faits par la bibliothèque dans une (1) année et que c'est sur la base de ces titres que le contrat annuel est octroyé ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 22 août 2017 à 11 h 03, à savoir :

Groupe Archambault inc. 1 318,85\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Groupe Archambault inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 24 août 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique du 12 septembre 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la société **GROUPE ARCHAMBAULT INC.**, datée du 21 août 2017, pour la fourniture de films pour les collections des quatre (4) bibliothèques selon la liste de prix en référence à la soumission avec un escompte de 15% garantie durant un (1) an à compter du 13 septembre 2017 et avec la possibilité de deux (2) années d'options de renouvellement le tout au besoin et à la demande, le tout pour un montant maximum de 27 500\$ (taxes en sus) (dont un montant de 14 700\$ (t.t.c.) pour la période restante de 2017). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0308 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2017-1050-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / RENOUELEMENT / CONTRAT DE SUPPORT SMARTNET / CISCO / 2018**

ATTENDU QUE le réseau informatique ainsi que la téléphonie IP de la Ville de Terrebonne sont constitués d'équipements et logiciels Cisco ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler le contrat de soutien technique (Cisco SmartNet) de ces environnements, et ce, afin de bénéficier de mises à jour des logiciels présentement en utilisation le tout pour un contrat d'un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Reanud, directeur des technologies de l'information, que le comité exécutif autorise la Direction des technologies de l'information à procéder à un appel d'offres public pour « **le renouvellement du contrat de support SmartNet pour l'année 2018** ».

---

#### **CE-2017-1051-DEC SOUMISSION / ACHAT DE LICENCES FME**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de licences FME (SA17-8006) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 juillet 2017 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 22 août 2017 à 11 h 08, à savoir :

Solutions Consortech inc.                      25 719,91\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Solutions Consortech inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 24 août 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter la soumission de la société **SOLUTIONS CONSORTECH INC.**, datée du 18 juillet 2017, pour l'achat de licences FME, le tout pour un montant de 22 370\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0312 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

#### **CE-2017-1052-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h30.

---

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire